

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Crouzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2021

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard)

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 17/09/2021

#### 4. Acquisition foncière pour la création d'un chemin piéton - Rue Yves Montand – Parcelle AN 304.

Le chemin existant entre le Chemin de Langeas et la rue Yves Montand est un chemin stratégique dont l'acquisition répond à la politique municipale de développement des modes de déplacement doux sur la commune.

Les propriétaires de cette parcelle sont Madame et Monsieur Noel, domiciliés 19 bis rue Yves Montand, 87220 Boisseuil. Ces derniers ont accepté de céder la parcelle AN 304, d'une surface de 353 m<sup>2</sup>, constituant l'emprise du chemin existant et d'une servitude de passage de canalisations d'eaux usées.

Les propriétaires ayant donné leur accord sur l'acquisition de l'emprise du chemin existant, le conseil municipal du 11 décembre 2020 a délibéré afin d'autoriser le Maire à lancer la procédure d'acquisition d'une partie de la parcelle AN 18, aujourd'hui renumérotée AN 304 après bornage.

A ce titre, un bornage a été effectué le 16 avril 2021 déterminant l'emprise du chemin à acquérir à 353 m<sup>2</sup>.

Considérant que la parcelle AN 304 est située pour partie en zone U2 du PLU de Boisseuil et considérant l'accord des parties sur l'acquisition par la commune de la parcelle AN 304 pour un montant de 8 000 € et la réalisation de la clôture à créer en bordure de chemin par les services techniques de la mairie de Boisseuil,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document devant intervenir pour l'acquisition de la parcelle AN 304 d'une surface de 353 m<sup>2</sup> appartenant à Madame et Monsieur NOEL, domiciliés 19 bis Rue Yves Montand 87220 Boisseuil, pour un montant de 8 000 €,
- de mettre à la charge de la mairie les frais de notaire engendrés par cette acquisition,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

